

N° 102 – septembre 2018

Déposé le 30 août 2018

BOIS D'ARCY
PIC 78/28

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



ADRESSE EXPÉDITEUR

DESTINATAIRE



Du bruit, il y en a eu cet été... La fanfare du Mondial de football, vite éteinte par le coup de tonnerre de l'affaire Benalla, aurait presque réussi à étouffer le pavé du rapport CAP 22 jeté dans la mare de la Fonction publique. Dévoilé mais aussitôt enterré, peut-on lire pour se rassurer dans la presse... Ce serait faire peu de cas de l'acharnement de Macron, bien décidé à parachever la casse de notre modèle social entamée depuis de trop longues décennies, et ce quels que soient les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir.

En ligne de mire de ce rapport : le statut des fonctionnaires. Les enseignants, ce n'est tout de même pas comme les cheminots ! Ne nous berçons pas d'illusions... Si la proposition n'est pas encore clairement énoncée, le projet est déjà bien ficelé dans l'Éducation nationale, tout comme dans la territoriale et l'hospitalière : recours accru aux contractuels, remise en cause du paritarisme, retour de la prime au mérite, projet d'indexation des retraites sur le privé. Le terrain est miné, et il ne reste plus qu'à l'artificier en chef d'allumer la mèche pour faire exploser la Fonction publique, et récupérer au passage la bagatelle de 30 milliards. On nous répond que les caisses de l'État doivent être renflouées ? Pour notre part, nous ne sommes pas prêts d'oublier les cadeaux fiscaux aux plus riches (suppression de l'ISF), pas plus que l'alliance

objective entre le gouvernement et le MEDEF (Ordonnances Macron, projet de Loi PACTE).

En cette année d'élections professionnelles, nous nous devons d'être unis dans la bagarre qui s'annonce. Pour la FSU 78, défendre syndicalement le statut de fonctionnaire, c'est affirmer haut et fort le principe d'indépendance des agents vis à vis de leur employeur ; c'est aussi avoir la volonté de garantir l'accès à des services d'Éducation et de Santé de qualité pour tous les publics, et ce quels que soient les territoires.

Devons-nous pour autant nous satisfaire de la situation présente ?

La FSU doit rester un syndicat de transformation sociale. Se battre pour le statut de fonctionnaire, ce n'est pas se contenter de la conservation du titre en acceptant passivement de le voir se vider de sa substance. Se battre pour le statut de fonctionnaire, cela veut dire contribuer à son amélioration, rendre de nouveau attractifs nos métiers en leur donnant les moyens d'être réellement efficaces, au service de ceux qui en ont le plus besoin. Se battre pour le statut de fonctionnaire, c'est donc assumer pleinement la charge politique qui nous incombe.

Du bruit, il va falloir en faire cette année, mais pas seulement...

Pour la FSU78 : François HEBERT et Evelyne BRAS

SERVICES PUBLICS, UNE RICHESSE

Refondation du contrat social avec les agents : attention chantier miné !

Alors que le premier ministre vient d'annoncer la suppression de 4500 postes dans la fonction publique d'État à l'occasion de l'annonce du budget 2019, le gouvernement a d'ores et déjà lancé son projet de « Refondation du contrat social avec les agents publics ». Le rapport CAP 22, publié dans l'indifférence au début de l'été, a été présenté comme un simple document de travail. Mais curieusement, ses conclusions s'inscrivent parfaitement dans la logique d'économie prônée par Macron. En attendant la suppression des 120000 postes promis lors de sa campagne, voici les chantiers qui prétendent laisser toute leur place aux organisations syndicales, tout en dynamisant les fondements du statut de fonctionnaire et en remettant en cause le paritarisme :

Chantier dialogue social.

Il s'agit pour le gouvernement de « donner plus de souplesse » à l'action publique grâce au modèle de la « déconcentration managériale ». En clair, il faut limiter l'influence des syndicats dans le cadre du paritarisme en diminuant le nombre des Commissions Administratives Paritaires et en les reléguant à un rôle d'appel. Pour cela, le gouvernement prétend recentrer les CAP sur « les situations délicates ou litigieuses », tout en donnant la main aux « employeurs de proximité », ce qui aura pour conséquence de renforcer « le pouvoir managérial ». Par ailleurs, la fusion des Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail et des Comités Techniques aboutirait à une déqualification des CHS, puisque le nombre d'instances diminuerait, alors même que les situations à risque deviennent de plus en plus fréquentes.

Chantier Recours aux contrats.

Si le gouvernement se défend de vouloir toucher au Statut, il ne se cache pas de vouloir le contourner de façon de plus en plus systématique. Pour cela, et de façon dérogatoire, il prévoit la création d'un contrat de mission, en totale contradiction avec le principe d'une fonction publique de carrière. En effet, ce CDD de 6 ans maximum pourrait être interrompu si la mission est finie, ce qui modèlerait la fonction publique sur le modèle anglo-saxon de la fonction publique d'emploi. Ces contrats pourraient permettre de recruter des chefs d'établissement. Par ailleurs, le gouvernement prévoit un allongement de la durée de certains contrats, ce qui éloignerait d'autant l'espoir d'une titularisation pour les agents les plus précaires.

Chantier Rémunérations.

Le gouvernement confirme son projet de renforcer l'individualisation des rémunérations et de prendre en compte le « mérite » au détriment de la valeur professionnelle des agents.e.s, oubliant ainsi la dimension collective des métiers de la Fonction publique et le cadre des missions d'intérêt général. Il est évident que si les CAP sont réduites à un simple rôle d'appel, l'arbitraire et la mise en concurrence de tous contre tous deviendront plus que jamais la nouvelle norme du management public. La FSU dénonce cette provocation du gouvernement sous couvert d'un simulacre de concertation. Nul doute que cette année d'élections professionnelles aura pour enjeu de faire comprendre à tous les collègues les risques qui pèsent sur leur déroulement de carrière, mais aussi plus collectivement, sur l'avenir de la fonction publique.

Ces richesses qui échappent aux Services publics en France

Évasion fiscale = de 60 à 80 Milliards d'euros

Fraude sociale (alimentée à plus de 90% par les employeurs) = 25 Milliards d'euros

Pacte de responsabilité et CICE, coût pour l'État = 40 Milliards d'euros

Réforme de l'ISF, coût pour l'État = 4,5 Milliards d'euros

Prélèvement forfaitaire unique (Flat tax), coût pour l'État = 1,5 Milliards d'euros

Richesse des 500 premières fortunes de France 570 Milliards d'euros soit l'équivalent de 25% du PIB

Avoirs fiscaux détenus à l'étranger par des particuliers 300 Milliards d'euros

Bénéfices du CAC 40 = 95 Milliards d'euros.

Par comparaison voici ce que coûte :

- le recrutement de 10 000 enseignants (450 Millions d'euros/an)
- la construction d'un collège (15 Millions d'euros)
- la construction d'un lycée (35 à 40 Millions d'euro)
- la construction d'un hôpital (500 Millions d'euros)



SERVICES PUBLICS
UN BIEN COMMUN A DEFENDRE

SERVICES PUBLICS, NOTRE COMBAT

Forte de ses 163000 adhérents, la FSU est une fédération de syndicats qui prône la transformation sociale et milite pour combattre et faire reculer les inégalités. Elle exige le maintien, l'amélioration et le développement du service public, son maillage territorial, la mise en œuvre des transitions énergétiques et environnementales, la préservation et le développement du statut général des fonctionnaires sont fondamentaux pour garantir l'intérêt général.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

FSU Yvelines :
24 rue Jean Jaurès - 78190
Trappes
01 30 51 83 36 -
fsu78@fsu.fr

La FSU défend des principes : la dépense publique doit être redistributive, les services publics représentent un investissement pour toutes et tous dans l'intérêt général, la dimension contributive doit être revalorisée à travers le consentement à l'impôt des très riches et des très grosses sociétés et multinationales à proportion au moins égale aux autres.

La lutte contre les inégalités nécessite une politique économique, budgétaire, fiscale qui, au lieu de présenter la dépense publique comme des fonds perdus et néfastes, la valorise comme investissement pour toutes et tous dans l'intérêt général.

Actualités FSU

Mercredi 29 août. La FSU a décidé de manifester au côté de SOLIDAIRES pour réclamer la « séparation du MEDEF et de l'État ». Voici vingt ans qu'à travers son université le MEDEF revendique d'imposer le tempo aux orientations des gouvernements successifs et force est de constater que le lobby des Patrons du CAC 40 réussit plutôt bien : loi Travail, loi PACTE, CAP 22 ... Le président des riches anticipe toutes les revendications du Patronat, ignore celles des salariés, s'applique à casser toutes les garanties collectives, lamine le système social basé sur la solidarité.

Jeudi 20 septembre à 17h30 dans nos locaux de Trappes, la FSU invite tous les personnels, de la maternelle à l'université, à venir rencontrer la presse et témoigner sur la réalité de la rentrée dans leur établissement. A l'issue de ce rendez-vous on boira le verre de l'amitié syndicale : l'occasion de rencontrer les militants FSU qui animent la section syndicale départementale !



Contactez la Fédération Syndicale Unitaire et ses syndicats dans les Yvelines

S'informer : Site : <http://sd78.fsu.fr>

<https://www.facebook.com/FSU-78-301495286864905>

La section départementale est située au 24 rue Jean Jaurès-78190-TRAPPES
Mais certains RDV peuvent avoir lieu dans notre local de Mantes-La-Ville (Maison « Mandela » - 9 rue Debaumarché 78711 MLV). Avant de vous déplacer, contactez nous par téléphone ou par courriel

FSU	Jeudi	9h-12h et 13h-17h00	01 30 51 83 36 - Trappes	fsu78@fsu.fr
SNES	Jeudi	10h-12h30 et 14h-17h00	01 30 51 79 57 - Trappes	snest8@versailles.snes.edu
Militants du CHSCT	Mardi	10h-17h00	01 34 78 73 95 - Mantes	ce.CHSCTD-sec-78@ac-versailles.fr
SNEP	Mardi	13h-16h30	01 30 51 79 58 - Trappes	s2-78@snepfsu.net
SNUipp	Du Lundi au Vendredi	10h-13h30 et 15h-16h30	01 34 78 73 95 - Mantes (sauf le jeudi 01 30 51 83 36 - Trappes)	snu78@snuipp.fr

Le SNES rassemble les personnels enseignants, d'éducation, d'orientation et de surveillance des lycées et collèges

www.versailles.snes.edu/
Contact : 01 30 51 79 57
snes78@versailles.snes.edu



Le SNICS syndique les infirmières de l'éducation nationale, des fonctions publiques hospitalières et territoriales.

Contact : 06 61 14 50 98
patbraive@wanadoo.fr



Le SNASUB syndique les personnels de l'administration scolaire, Universitaire et des bibliothèques.

www.snasub-versailles.fr
Contact :
sylvie.donne@ac-versailles.fr



Le SNEP syndique les professeurs d'EPS
www.snepfsu.versailles.net
Contact : 0130517958
s3-versailles@snepfsu.net



LES SYNDICATS DE LA FSU DANS L'EDUCATION

Le SNUTER est le syndicat national unitaire des agents des collectivités territoriales et de l'état.

Contact : contact@snuter-fsu.fr



Le SNUASFP-FSU rassemble les assistants sociaux de la fonction publique.

Contact : 0141632755
nathennequinsnuasfp@free.fr



Le SNUEP rassemble les professeurs et personnels d'éducation, des lycées professionnels.

<http://versailles.snupep.fr/>
Contact : 06 52 12 95 99
snupepversailles@gmail.com



Le SNPI FSU syndique les Inspecteurs de l'Education Nationale



Le SNUPDEN syndique les personnels de direction de l'Education Nationale.

www.snupden.fsu.fr



Le SNESUP syndique l'ensemble des enseignants exerçant dans les établissements publics supérieurs.

www.snesup.fr



Le SNUIPP syndique l'ensemble des enseignants du premier degré

www.78.snuipp.fr
Contact : 01 30 51 79 63
snu78@snuipp.fr



La FSU en dehors de l'éducation c'est aussi 10 syndicats nationaux présents dans de nombreux secteurs de la fonction publique :

- Le **SNEPAP** syndique les personnels de l'administration pénitentiaire,
- Le **SNPES-PJJ** rassemble les agents de la protection judiciaire,
- Le **SNUP-CDC** regroupe les personnels du groupe de la caisse des dépôts et consignation,
- Le **SNAC** syndique les personnels des services culturels de l'Etat et des collectivités territoriales,
- Le **SNUTEFI** syndique les personnels de pôle emploi, du ministère du travail et des réseaux insertion,
- Le **SNCS** syndique les chercheurs des secteurs publics, parapublics et privés,
- L'**EPA** syndique les personnels relevant du ministère de la jeunesse, des sports, de l'éducation populaire et de la vie associative,
- Le **SNE** s'adresse aux personnels qui exercent des missions dans le domaine de l'environnement,
- Le **SNETAP** rassemble les salariés de l'enseignement agricole et maritime public